

JOURNÉE SCIENTIFIQUE SUR « LA PROBLEMATIQUE DE L'UNIFORMISATION DU DROIT DES OBLIGATIONS DANS L'ESPACE OHADA » : REGARDS CROISÉS

Organisée par le Centre d'Etudes, de Recherche et de Prospective en Afrique
(CERPA)

Date : 17 et 18 Octobre 2024

Format : En Ligne

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La session du Conseil des ministres de l'OHADA, tenue à Niamey le 12 décembre 2007, a relancé la réflexion sur l'élaboration d'un texte uniforme relatif au droit du contrat et de la preuve. C'est dans cette mouvance que la Fondation pour le Droit Continental, avec l'assentiment du Secrétariat Permanent de l'OHADA, a chargé les Professeurs Joseph ISSASAYEGH, Paul Gérard POUGOUE, Filiga Michel SAWADOGO d'une mission de conception d'un projet de texte en matière d'obligations, de preuve et de prescription. Ce projet a abouti à la remise d'un « projet de texte uniforme portant droit général des obligations dans l'espace OHADA » à la fin de l'année 2015.

L'objectif de la mission est de moderniser la théorie des obligations, indispensable soubassement de toute la vie juridique et économique.

L'uniformisation du droit des obligations dans l'espace OHADA qui fera l'objet d'une journée scientifique est un événement majeur dans le processus de construction juridique de l'édifice communautaire, qui laisse entrevoir des perspectives prometteuses tant pour les juristes que pour les opérateurs économiques de la région.

Tout d'abord cette uniformisation intervient dans un domaine fondamental dont il posera les bases, celui du droit des obligations. Déjà en 1977 à Dakar, lors d'un colloque intitulé : « La résistance du droit africain à la modernisation », le professeur René DAVID soulignait que l'unification du droit des obligations répondait « à une véritable nécessité, en raison même de la multiplication des échanges et des rapports commerciaux ». Lui emboîtant le pas, le professeur Xavier BLANC-JOUVAN relevait qu'il était « de l'intérêt général d'élaborer une

sorte de droit commun des contrats pour éviter les difficultés pratiques nées de la diversité des législations en même temps que de permettre le développement d'une véritable science juridique » ; et d'ajouter qu'une telle œuvre est « difficile et ne peut être réalisée que sur base d'un compromis, grâce à des concessions réciproques. Ce droit uniforme que l'on entend établir ne peut donc être aucun des droits actuellement existants : ce doit être obligatoirement un droit nouveau et original, si possible élaboré en commun ».

Selon Desmond Vidor LEYO « le principal point faible du dispositif mis en place par l'OHADA réside dans son éloignement des réalités socio-économiques et culturelles africaines »¹. Michelle Alliot affirmait que « le droit d'un pays est lié aux habitudes d'un peuple, à sa mentalité, à ses croyances religieuses, qu'il devrait être impossible d'appliquer aux peuples africains le droit de la France »². Le souci majeur dans l'élaboration du projet de texte uniforme a été de respecter la culture juridique et judiciaire de base des pays de l'OHADA afin de proposer une œuvre utile et adaptée qui n'entraîne pas une sorte de dépaysement pour les juristes déjà formés.

Le projet de texte s'est-il véritablement démarqué du mimétisme juridique habituel ?, Le projet d'uniformisation du droit des obligations est-il utile dans l'espace OHADA ? Quelle est l'originalité du projet de texte ? Quelles sont les avancées ? Quelles sont les lacunes ? Qu'est ce qui retarde l'entrée en vigueur du projet ?

Sans être exhaustive, la journée scientifique tentera de répondre aux différentes questions de manière objective et argumentée.

¹ Desmond Vidor LEYO, « *Le mimétisme juridique dans le droit de l'OHADA* », Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de L'Université de TOULOUSE, 2021, P.V.

² Michel ALLIOT cité par Desmond Vidor LEYO, « *Le mimétisme juridique dans le droit de l'OHADA* », Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de L'Université de TOULOUSE, 2021, P.V.

II.OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif de la journée scientifique est d'approfondir la réflexion sur l'uniformisation du droit des obligations dans l'espace OHADA tout en vérifiant son adaptabilité à la fois aux enjeux de la mondialisation et des réalités du continent africain.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira :

- D'analyser et d'apprécier le projet de texte uniforme portant droit général des obligations dans l'espace OHADA
- D'identifier les défis et opportunités de l'harmonisation du droit des obligations
- De faire une analyse comparatiste du projet de texte avec d'autres textes internes et internationaux
- De discuter des modèles du droit des obligations innovants adaptés aux réalités africaines.

III. PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Les participantes et participants prennent part à ce colloque, dont les enseignants-chercheurs, les praticiens, les professionnels, étudiants etc...

IV. METHODOLOGIE

La journée scientifique se fera en ligne sur ZOOM

Présentation par des experts nationaux et internationaux,

- Discussions.

V. RESULTATS ATTENDUS :

- Une meilleure compréhension de l'avant-projet
- Une réflexion critique sur l'avant-projet

- Des recommandations pour renforcer l'avant-projet dans l'espace ODAHA et faciliter l'entrée en vigueur.
- Un rapport détaillé sur les discussions et conclusions du colloque.

VI. SELECTION DES EXPERTS

Les enseignants-chercheurs et experts du domaine seront sélectionnés dans l'espace OHADA et en Europe de manière objective

VII. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Chaque intervenant doit soumettre un sujet spécifique en lien avec la thématique centrale au plus tard le [10 Septembre 2024](#).

VIII. LA PUBLICATION

Les actes de la journée feront l'objet de publication dans un numéro spécial de la Revue Juridique et Politique en Afrique (RJPA-CERPA).

IX. LA LISTE DES EXPERTS INTERVENANTS

Philippe DELEBECQUE, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)

Alain KENMOGNE SIMO, Agrégé des Facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université de Yaoundé II SOA

Moussa THIOYE, Professeur de droit privé à l'Université Toulouse Capitole, Doyen de la Faculté d'Administration & Communication de l'Université Toulouse Capitole (France)

Mustapha MEKKI, Agrégé des Facultés de droit - Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Directeur général de l'INFN (France)

Mbissane NGOM, Agrégé des Facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université Gaston berger de Saint-Louis (UGB) (Sénégal)

Patrice Aristide BADJI, Agrégé des Facultés de droit, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Ndeye Sophie DIAGNE, Agrégé des Facultés de droit, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Ramsès Adam AKONO, Agrégé des Facultés de droit, Maître de conférences, Université de Bertoua (Cameroun), Chef de Département de droit des affaires et de l'entreprise

Francis NKEA NDZIGUE, Docteur en droit privé, Maitre-Assistant Cames, Université Oumar bongo de Libreville (Gabon) **Wilfried BEKONO NKOA**, Maitre-Assistant Cames, Université Internationale de Libreville (Gabon)

Almoustapha MAIGA, Maître-Assistant Cames, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) (Mali)

Aly KOLA KOITA, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) (Mali)

Diahara Bathily, Maître-Assistante, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) (Mali)

XII.LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Coordinateur scientifique

Mamadou Bakaye DEMBELE, Agrégé des Facultés de droit, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) (Mali)

Membres du comité Scientifique

Philippe DELEBECQUE, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

Alain KENMOGNE SIMO, Agrégé des Facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université de Yaoundé II SOA

Moussa THIOYE, Professeur de droit privé à l'Université Toulouse Capitole, Doyen de la Faculté d'Administration & Communication de l'Université Toulouse Capitole (France)

Mustapha MEKKI, Agrégé des Faculté de droit - Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Directeur général de l'INFN (France)

Pr. Abdoul Aziz DIOUF, Agrégé des Facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Pr. Mbissane NGOM, Agrégé des Facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités, Université Gaston berger de Saint Louis (UGB) (Sénégal)

Souleymane TOE, Agrégé des Facultés de droit, Professeur Titulaire des Universités Université Thomas Sankara (Burkina-Faso)

Patrice Aristide BADJI, Agrégé des Facultés de droit, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Ndeye Sophie DIAGNE, Agrégé des Facultés de droit, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Ramsès Adam AKONO, Agrégé des Facultés de droit, Maître de conférences, Université de Bertoua (Cameroun)

Boubou KEITA, Agrégé des Facultés de droit, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) (Mali)

XIII. Comité d'organisation

Mamadou DIAWARRA

Docteur en Droit privé, Directeur exécutif du Centre d'Etudes, de Recherches et de Prospective en Afrique (CERPA)

Amadou SOW

Docteur en droit privé, Directeur des Etudes, de Recherche et de la Prospective (CERPA)

Francis NKEA NDZIGUE,

Docteur en droit privé, Maitre-Assistant Cames, Chercheur Associé au CERPA

Wilfried BEKONO NKOA, Maitre-Assistant Cames, Université Internationale de Libreville (Gabon), Chercheur Associé au CERPA

Samba DIAMBOU

Doctorant à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Directeur de Programmes (CERPA)

Abdoulaye ZALLE

Assitant de programme du Centre d'Etudes, de Recherches et de Prospective en Afrique (CERPA)

Oumou Abdoulaye, Doctorant en droit à l'Université d'Abomey Calavi, Chercheur Associé au CERPA

Qowiyou Fassassi

Doctorant en droit à l'Université de Limoges, Chercheur Associé au CERPA